

Groupement de Coopération Sanitaire psychiatrie publique 33

COORDONNATEUR DU PTSM DE LAGIRONDE	
Quotité de travail :	1 ETP (100%) sur mission de 5 ans – catégorie A
Rattachement hiérarchique :	Directeur adjoint en charge du déploiement du PTSM au CH Charles Perrens
Rattachement fonctionnel :	Administrateur du GCSPP33 ; Directions des CH membres du GCS PP 33 et Président de la Commission Santé Mentale du Conseil Territorial de Santé
Relations externes :	Ensemble du réseau des partenaires, CTS commission Santé mentale, Agence Régionale de Santé, pilotes des groupes de travail, les GCS, les CLSM ; les CLS, ...
Moyens techniques dédiés :	Poste basé sur le site principal du CH Charles Perrens. Mise à disposition d'outils bureautiques et de téléphonie. Possibilité d'utiliser un véhicule via l'application « Renault Mobility ».

Contexte :

L'article 69 de la loi de modernisation de notre système de santé en 2016 est venu donner un nouvel élan à la politique de santé mentale en reconnaissant son caractère transversal et en prévoyant la mise en œuvre sur les territoires de projets territoriaux de santé mentale élaborés par l'ensemble des acteurs concourant à cette politique.

Le décret n° 2017-1200 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale fait mention du PTSM à l'article L. 3221-2 du Code de la Santé.

Le PTSM favorise la prise en charge sanitaire et l'accompagnement social ou médico-social de la personne dans son milieu de vie ordinaire, en particulier par le développement de modalités d'organisation ambulatoires dans les champs sanitaire, social et médico-social et permet la structuration et la coordination de l'offre de prise en charge sanitaire et d'accompagnement d'un territoire donné.

Le PTSM de Gironde a été élaboré de 2018 à 2019. Validé en mars 2020 par le DG ARS, il est en phase de déploiement. Un coordonnateur opérationnel est recruté pour appuyer les porteurs du projet (GCS psychiatrie publique 33, CTS et ARS) dans la mise en œuvre des actions retenues.

L'enjeu de l'amélioration continue de l'accès des personnes **à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture se décline en 6 priorités** fixées par le décret du 27 juillet 2017 :

- ✓ Repérage précoce des troubles psychiques, diagnostic, accès aux soins et aux accompagnements sociaux et médico sociaux,
- ✓ Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture,
- ✓ Soins somatiques,
- ✓ Prévention et prise en charge des situations de crise et d'urgence,
- ✓ Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation,
- ✓ Actions sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la S.

Le PTSM se décline en 23 fiche-actions opérationnelles jointes en annexe.

Le coordonnateur du PTSM intervient sous la responsabilité de la directrice en charge du déploiement du PTSM dans la mise en œuvre des actions prévues au PTSM et dans le Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) ainsi que de l'articulation et de la coordination des acteurs en santé mentale du territoire.

Le coordonnateur du PTSM travaille en étroite collaboration avec le Chargé de mission Santé Mentale de l'ARS, les pilotes PTSM que sont l'administrateur du GCSPP33, les directions des CH membres du GCS PP 33 et le Président de la Commission Santé Mentale du Conseil Territorial de Santé.

Missions générales du poste

➤ **Contribue au déploiement du PTSM**

- Participe au soutien des opérateurs locaux dans la construction et le suivi des actions du PTSM,
- Coordonner les travaux de mise en œuvre du PTSM,
- Assure une veille informative et documentaire dans le champ de la santé mentale
- Favorise la mise en réseau des acteurs en lien avec la santé mentale (recensement des acteurs, analyse des attentes et des besoins...),
- Participe à l'organisation de la gouvernance (Assemblées plénières, Comités de pilotage, groupe de travail élargi et/ou thématiques) et en assure la gestion logistique et administrative (en lien avec les pilotes de groupes de travail),
- Participe à la mise en place d'évènements (journées, actions de préventions, colloque, intervention à la semaine de la santé mentale...),
- Favorise la diffusion d'expériences et de bonnes pratiques,
- Participe à l'évaluation du dispositif au regard d'indicateurs.

➤ **Coordination de projets et appui aux porteurs de projets :**

- Contribuer à la finalisation du CTSM et coordonner la mise en œuvre : signature des acteurs, tableau de suivi des actions du CTSM,
- Accompagner les pilotes et co-pilotes des actions dans la mise en œuvre opérationnelle,
- Assurer une cohérence des travaux (respect du calendrier, gestion de l'annuaire du projet, assurer la gestion de l'annuaire du projet)
- Organiser et animer des réunions, en assurer les comptes rendus, préparer des supports, outils de suivi, tableaux de bord, notes, etc.
- Assurer la veille des appels à projets (AAP) et appels à candidature (AAC) de santé publique,
- Rechercher des financements complémentaires pour les projets,
- Analyser les projets et participer à la rédaction et à la mise en forme des projets sélectionnés,

➤ **Communication :**

- Assurer la communication grand public et aux acteurs concernés à partir de divers supports (site internet, réseaux sociaux, webinaires dédiés PTSM, SISM...),
- Communiquer sur la mise en œuvre des projets et des fiche-actions auprès du pilote, de la délégation départementale et des instances de démocratie sanitaire (CTS, commission spécialisée santé mentale, CLS/CLSM).

Missions spécifiques du poste :

➤ **Relation avec la délégation départementale de Gironde de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :**

- Assurer une coordination du PTSM en lien direct avec la directrice en charge du PTSM et avec le Chargé de mission, Référent santé mentale de la délégation départementale,
- Rendre compte du suivi et de la mise en œuvre des fiche-actions PTSM et du CTSM,
- Etablir un bilan trimestriel de la mise en œuvre du PTSM/CTSM à la délégation départementale,
- Utiliser les outils de suivi/reporting, validés par la délégation départementale,

➤ **Relation avec les acteurs de coordination des politiques publiques et des parcours :**

- CLS/CLSM, PTA, MDPH, communauté 360° et associations d'usagers,
- Participer aux réunions de travail et de suivi, Copil des CLS/CLSM,
- Suivre les travaux de la filière psychiatrique du GHT,
- Rendre compte du suivi et de la mise en œuvre des fiche-actions PTSM et du CTSM, 1 à 2 fois par an,
- Participer aux réunions avec la PTA et la MDPH,

➤ **Relation avec le Conseil Territorial de Santé et la commission spécialisée en santé mentale :**

- En binôme avec la directrice en charge du PTSM, rendre compte du suivi et de la mise en œuvre des fiche-actions PTSM et du CTSM, devant le conseil territorial de santé, 1 à 2 fois par an,
- Participer aux conférences territoriales de santé et réunions de la commission spécialisée en santé mentale,
- Réaliser un bilan annuel des actions du PTSM, des indicateurs de réalisation et de suivi et des ressources financières consommées (cf. doctrine des financements des PTSM de l'ARS NA).

Compétences requises :

➤ **Connaissances :**

- Connaissance des politiques publiques dans le champ sanitaire, médico-social et social et dans l'organisation de l'offre de soins,
- Connaissance du système de santé, des politiques et des enjeux en matière de santé publique dont celle de santé mentale (approche communautaire),
- Connaissance des collectivités territoriales, du réseau ville hôpital, etc.
- Ingénierie de projet,
- Mise en œuvre d'outils pour favoriser l'animation de groupes,
- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Power point, etc.), de la messagerie électronique, Intranet, Doodle,
- Communication écrite (capacité de synthèse et de rédaction) / orale.

➤ **Savoir être :**

- Être rigoureux et avoir le sens de la méthode et de l'organisation, savoir respecter les délais,
- Savoir travailler en lien avec les nombreux partenaires, aptitude à mobiliser et fédérer les acteurs locaux autour de projets communs,
- Savoir apporter une réponse de qualité aux interlocuteurs, avec une forme adaptée et en prenant en considération leurs attentes,
- Faire preuve d'autonomie, d'adaptation et avoir le sens de l'initiative,
- Faire preuve de discrétion et avoir le sens de la confidentialité.

➤ **Savoir-faire :**

- Savoir prendre des initiatives, dans la limite de ses compétences,
- Maîtriser la méthodologie conduite de projet et savoir travailler en transversalité,
- Mettre en place des outils de suivi,
- Savoir faire vivre des dispositifs partenariaux, favoriser le travail en réseau,
- Savoir coordonner les relations entre les différents intervenants, entretenir le réseau de partenaires,
- Avoir l'esprit de synthèse,
- Disposer de capacités rédactionnelles et d'expression en public,
- Se former pour faire évoluer ses connaissances.

Diplôme et/ou qualification :

- Formation supérieure en santé publique Bac+3/4 (Licence ou Master)
- Expérience dans le secteur de la santé publique et la santé mentale

Spécificité du poste :

- Poste de catégorie A,
- Disponibilité
- Mobilité, permis B

ANNEXE

- 23 fiche-actions opérationnelles du PTSM de la Gironde -

n°	Fiches actions	Décret 2017 axes	Rédacteurs
Axes transversaux			
1	Rendre lisible l'offre en santé mentale et faciliter l'orientation des usagers et des professionnels.	Axe transversal	Antenne PTA 33 CH C. Perrens
2	Déployer des projets de télémédecine en psychiatrie	Axe transversal	CH Cadillac CH C. Perrens
3	Etude de l'optimisation de l'organisation des CMP/CMP-IJ (Infanto-Juvenile)	Axe transversal	DD 33
n°	Fiches actions proposées	Décret 2017 Populations spécifiques	Rédacteurs
Améliorer le repérage précoce et l'accès aux soins			
4	Déploiement de dispositifs mobiles en faveur des jeunes	Petite enfance, Adolescents Personnes en situation de handicap, Migrants Personnes en situation de précarité/exclusion Victimes de psychotraumatisme Personnes isolées	CH Libourne CH C. Perrens + Rénovation CDEF + CSMI
5	Développer les dispositifs de partenariat avec l'éducation nationale	Enfants et adolescents	Education Nationale CH Libourne
Favoriser le parcours de vie sans rupture en vue de leur rétablissement et de leur insertion sociale			
6	Prévenir les ruptures de parcours scolaire des adolescents et favoriser leur accès aux soins	Adolescent et jeunes adultes	Rénovation CH Cadillac
7	Améliorer le parcours de soins et favoriser le soin dans le cadre de vie du patient	Personnes en situation de handicap Personnes isolées Personnes en situation de précarité/exclusion Adolescents et jeunes adultes	CLSM Bx Antenne PTA 33 CH C. Perrens Rénovation
8	Diffuser les bonnes pratiques de réhabilitation psychosociale et les « soins de rétablissement »	Toute population	MGEN + C2RP ARI
9	Soutenir le logement et l'emploi inclusifs	Personnes en situation de handicap, Personnes isolées Personnes placées sous main de justice, Personnes en situation de précarité/exclusion	ARI CH Libourne AEIS
10	Développer une offre de soins intersectorielle graduée au profit des 16-25 ans	Adolescents et jeunes adultes	CHCP
11	Déployer une filière territoriale graduée en addictologie		CHCP

n°	Fiches actions proposées	Décret 2017 Populations spécifiques	Rédacteurs
Favoriser l'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés à leurs besoins			
12	Améliorer le parcours de soins somatiques des patients souffrant de troubles psychiques Organiser des actions de prévention d'éducation à la santé somatique par les établissements et les services sociaux et médico-sociaux	Toute population	CH Cadillac CHU CH C. Perrens
13	Pérenniser et déployer et coordonner les actions de prévention de santé mentale « hors les murs » sur les thématiques de santé mentale et de santé somatique	Personnes en situation de handicap, Personnes ayant des conduites addictives Personnes isolées Personnes en perte d'autonomie Personnes placées sous main de justice	CH Cadillac
Prévenir et prendre en charge des situations de crise et d'urgence			
14	Structurer le dispositif de la prévention du suicide en Gironde :	Toute population	CH C. Perrens Rénovation
15	Déployer l'offre de soins en réponse au psychotraumatisme	Toute population	Les Burnettes + Phénix CH C. Perrens
16	Organiser un dispositif de réponse aux urgences psychiatriques (y compris l'organisation des transports en urgence)	Toute population	Préfecture-ARS-SAMU CH C. Perrens CLSM Bx
17	Renforcer les liens entre le médecin généraliste et le psychiatre pour prévenir l'urgence et la crise	Toute population	CH C. Perrens
Promouvoir le respect et la promotion des droits et agir sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale			
18	Promouvoir l'accès à la participation sociale, à la culture, aux loisirs et aux activités sportives des personnes ayant des troubles psychiques	Toute population	CH C. Perrens + Plateforme « sports et troubles psychiques » Rénovation
19	Promouvoir la santé mentale, développer des actions de sensibilisation à la santé	Toute population	Rénovation CHCP
20	Renforcer le pouvoir de décider et d'agir des personnes et promouvoir leur implication	Personnes en situation de handicap, Personnes ayant des conduites addictives, Personnes isolées, Personnes en perte d'autonomie, Personnes placées sous main de justice	ARI DD 33 CH C. Perrens
21	Renforcer les compétences psychosociales des étudiants	Adolescents et jeunes adultes	ESE CH Libourne
22	Soutenir la parentalité	Nouveau-nés et enfants	CH Libourne RME
Organiser la gouvernance du suivi de la feuille de route du Projet Territorial			
23	Organiser la gouvernance territoriale en santé mentale et déployer des dispositifs de coopération et de réseaux	Axe transversal	CHCP